



LES DROITS DE L'HOMME
DANS LE MONDE

LES DROITS DE L'HOMME

EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

N° 13

NOV. 2014 - FÉV. 2015

Éditorial

La paix va-t-elle revenir dans le Donbass ? Le cessez-le-feu du 15 février suite à l'accord signé entre Vladimir Poutine et Petro Porochenko, le 12 février dernier, en présence de François Hollande et d'Angela Merkel, sera-t-il plus concluant que celui signé à Minsk le 5 septembre 2014 et resté lettre morte ? Il faut le souhaiter. Mais malgré le succès des négociations annoncé par François Hollande, l'accord semble très fragile et ce, à double titre. D'une part, l'engagement même de la trêve reste minimal même s'il couvre une zone tampon plus importante que le précédent cessez-le-feu. Si l'on constate une réelle diminution des opérations, il n'en demeure pas moins que trêve ou pas, des combats continuent autour des places stratégiques comme la ville de Debaltseve dans le Donbass. D'autre part, l'absence de toute mention de l'annexion de la Crimée dans l'accord peut être interprétée comme le signe en creux d'une acceptation silencieuse de cette annexion par les pays occidentaux. De son côté, l'Union européenne poursuit son travail de publication de listes des personnalités et

entités susceptibles d'être sanctionnées pour leur implication dans le conflit en Ukraine : deux vice-ministres de la Défense russes y figurent désormais...

Ce numéro de la lettre « Les droits de l'Homme en Europe centrale et orientale » est intégralement consacré au conflit qui touche depuis un an l'Ukraine. Une restitution des travaux du séminaire « Ukraine : retour sur les enjeux du conflit », qui s'est tenu le 19 novembre dernier au siège de la LDH, donne un éclairage général de la situation tout en évitant l'écueil de visions parfois binaires dont souffre trop souvent cette région de l'Europe. Nous abordons également les discriminations qui touchent les Tatares de Crimée ainsi que le rôle de la Cour pénale internationale dans le conflit russo-ukrainien. Enfin, un article consacré au mouvement de Maïdan, vu de la région du Donbass, permet de décentrer le regard et de mettre en lumière les contradictions qui ont traversé et continuent de traverser ce pays ravagé par la guerre.

E. T.

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898



SOMMAIRE

Éditorial

..... p. 01

Russie : 11 médias menacés de fermeture pour avoir repris des images de *Charlie Hebdo*

..... p. 03

Dossier central « Ukraine »

Ukraine : retour sur les enjeux du conflit..... p. 03

La situation actuelle des Tatars de Crimée..... p. 09

L'Ukraine et la Cour pénale internationale..... p. 12

Maïdan vu du Donbass..... p. 15

Lire

Sabine Dullin, *La Frontière épaisse. Aux origines des politiques soviétiques (1920-1940)*, éditions EHESS, 2014..... p. 18

Gare de l'Est, n° 3, 2014..... p. 19

Ellen Wasylina, *Ukraine : prémices de guerre froide en Europe ?*, L'Harmattan, 2014..... p. 19

Ce numéro a été réalisé en coopération avec Arthur Langouët, Fabienne Laurent, Ksenya Rulik, Viviane Tourtet et la revue Gare de l'Est.

► Contribuer à la lettre « Les droits de l'Homme en Europe centrale et orientale »

Vous pouvez proposer votre collaboration en écrivant à communication@ldh-france.org, en mentionnant en objet « Lettre Europe centrale et orientale ».

Russie : 11 médias menacés de fermeture pour avoir repris des images de *Charlie Hebdo*

Communiqué de la **Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH)**, le 5 février 2015

Le 26 janvier dernier, l'institution russe chargée de surveiller les médias, RoskKomNadzor, a adressé un avertissement à onze médias ou sites d'informations russes pour avoir publié ou représenté des dessins de *Charlie Hebdo*. Ce nouveau coup porté à la presse est très inquiétant et représente une véritable menace pour la liberté d'expression en Russie.

« *L'arsenal judiciaire liberticide mis en place par Poutine ces dernières années lui permet d'anéantir, sans aucune difficulté, toutes formes d'expressions de la liberté. Ces avertissements envoyés aux médias en sont une nouvelle preuve* », a déclaré Karim Lahidji, président de la FIDH. « *La Russie doit rapidement retrouver raison. La situation devient alarmante.* »

Les avertissements contre les médias ont été émis sur le fondement de la loi fédérale n° 114 F3 du 25 juillet 2002 concernant « *la lutte contre les actions extrémistes* ». Cette dernière permet en effet aux autorités de couper mais également de liquider les médias en cas de diffusion de contenus « *incitant à la discorde ethnique ou religieuse, [...] insultants ou humiliants* », et ce sans aucun procès. Les médias qui reçoivent trois avertissements peuvent ainsi être liquidés et les cartes de presse de leurs journalistes retirées.

La FIDH s'inquiète également du décret émis le 16 janvier 2015 par RoskKomNadzor qui interdit aux médias de publier ou de reproduire les dessins portant atteinte aux religions. Notre organisation dénonce aussi vivement la condamnation récente de deux activistes, Mark Galperin et Vladimir Ionov, à, respectivement, 8 jours de détention et une amende de 20 000 roubles, pour avoir brandi une pancarte « Je suis Charlie », à Moscou, le 10 janvier. « *Comment un gouvernement peut-il prendre de telles mesures alors que son ministre des Affaires étrangères a été envoyé, il y a peu, à la grande manifestation de Paris, le 11 janvier dernier ?* », s'est interrogé Karim Lahidji.

La FIDH tient ici à rappeler que selon la Cour européenne des droits de l'Homme, la liberté d'expression vaut « *pour les informations ou idées, (y compris) celles qui heurtent, choquent ou inquiètent l'État ou une fraction quelconque de la population. Ainsi le veulent le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture sans lesquels il n'est pas de société démocratique* ».

Les onze médias et sites d'information qui ont reçu un avertissement le 26 janvier sont : grani.ru ; wek.ru ; internovosti.ru ; kurier-media.ru ; vkpress.ru ; lenoblinform.ru ; rbc.ru ; lenizdat.ru ; respublika-kaz.info ; rb.ru et RuNews24.ru.

Dossier central « Ukraine »

Ukraine : retour sur les enjeux du conflit

Restitution des travaux du séminaire organisé le 19 novembre 2014 par la Ligue des droits de l'Homme et Gare de l'Est, et animé par Ewa Tartakowsky, coordinatrice de la lettre « Les droits de l'Homme en Europe centrale et orientale » et Ulrich Huygevelde, rédacteur en chef de Gare de l'Est

Débat avec **Annie Daubenton**, journaliste spécialiste de l'Ukraine, **Anna Garmash**, porte-parole de l'Euromaïdan France et **Jean-Pierre Dubois**, président d'honneur de la LDH

Introduction au débat

En novembre 2013 doit avoir lieu la signature, prévue de longue date, d'un accord d'association liant l'Ukraine à l'Union

européenne et négocié depuis de nombreuses années. Quelques jours avant la signature de l'accord, la fébrilité gagne Kiev. De toute évidence sous la pression russe, Viktor Ianoukovytch, alors Président, annonce qu'il renonce à la signature, afin de pouvoir « *sauver l'économie ukrainienne* ». A Kiev, des manifestants descendent dans la rue, près d'un million certains jours ; on croit revivre la « *révolution orange* ».

Le mouvement semble s'essouffler mais fin janvier, le gouvernement ukrainien promulgue des lois liberticides contre les manifestants, ce qui redonne un second souffle au mouvement de contestation. Le 19 février 2014 constitue un tournant : de violents affrontements opposent les manifestants aux forces spéciales, les Berkouts, et tournent au carnage avec près de cent morts.

Destitué le 22 février 2014, Viktor Ianoukovytch fuit d'abord en Crimée puis

en Russie. Le Parlement élit un nouveau gouvernement et un Président par intérim, Oleksandr Tourtchynov.

Quelques jours plus tard, de mystérieux petits hommes verts apparaissent en Crimée. Des militaires russes sans insignes qui s'emparent de points stratégiques. En un mois au terme d'une opération apparemment très préparée, d'une déclaration unilatérale d'indépendance et d'un « référendum » précipité organisé le 16 mars, la Crimée est annexée par la Russie, sans que cette décision soit reconnue par la communauté internationale.

Le gouvernement ukrainien, occupé à sauver ce qui peut l'être, néglige un peu ses confins orientaux, peu partie prenante des mouvements de protestations. Mi-avril le Premier Ministre fait un déplacement à Donetsk qui semble rassurer la population ; mais à peine quelques jours plus tard des bruits de bottes se font entendre. Une véritable guerre s'enclenche, à l'avantage d'abord très net des séparatistes, puis à celui des forces ukrainiennes qui semblent sur le point de reprendre l'intégralité du territoire avant un spectaculaire retournement fin août-début septembre grâce à des renforts russes.

Aujourd'hui la Crimée et le Donbass sont hors du contrôle de Kiev et pour la première fois depuis des décennies, un pays d'Europe a annexé une partie du territoire de son voisin. A la mi-septembre, le conflit a déjà causé plus de 3 000 morts et près de 300 000 déplacés.

Est-il possible de revenir en quelques mots sur l'origine de ces manifestations à Maïdan et sur le déroulé des événements ?

Anna Garmash (A. G.) : Bien avant les événements du Maïdan, il existait un mécontentement grandissant au sein de la société ukrainienne vis-à-vis du gouvernement. Corruption et menaces faisaient partie du quotidien des Ukrainiens... Pour donner un exemple, un coup de fil de quelqu'un de la sphère de Viktor Ianoukovytch pouvait obliger un commerçant à vendre la quasi-totalité de son entreprise pour une somme dérisoire. Des crimes tels que des raids ou des viols commis par des personnes proches du pouvoir restaient impunis, la justice étant gangrénée par la corruption et ne jouant qu'un rôle d'instrument pour le pouvoir d'asseoir sa volonté. Face à ce type de situations, les gens n'avaient aucun moyen de se protéger. La non signature de l'accord d'association avec l'UE était vraiment la dernière goutte qui a fait déborder le vase.

Cependant, la première semaine des manifestations, du 21 novembre jusqu'au 30 novembre 2013, était en grande partie le fait de manifestations étudiantes (mais pas uniquement) qui réclamaient la signature de l'accord par Viktor Ianoukovytch. La nuit du 30 novembre au 1er décembre, le pouvoir a fait une première tentative de dispersion du

Maïdan, extrêmement violente. Ce jour-là, le premier sang a coulé, ce qui a transformé radicalement la révolte. Le mouvement passe, en termes de revendications, d'une question uniquement liée à l'accord d'association à des enjeux beaucoup plus larges et il gagne d'autres catégories de la population, comme la classe moyenne, les entrepreneurs... Bref, toutes personnes qui se préoccupent de l'état interne du pays, du fait que le pouvoir ne respecte pas les droits de l'Homme, et dépasse toutes les bornes en termes de corruption sans se préoccuper de l'avenir du pays.

La période de transition qui suit la fuite de Viktor Ianoukovytch, le 22 février est très soudaine et laisse tout le monde assez « déboussolé ». Les manifestants qui attendent cette fin depuis longtemps, sont assez surpris du moment-même de ce changement ; toute la verticale du pouvoir est également désemparée ; enfin, les forces de l'ordre se retrouvent aussi dans une situation nouvelle, étant jusque-là poussées à agir contre les manifestants y compris à agir violemment. C'est à ce moment-là que Vladimir Poutine profite de la situation – il est difficile de dire si cela relève d'une stratégie plus ou moins improvisée – pour annexer la Crimée. La situation dans la région du Donbass (dans l'est du pays) est dans la continuité de cette même histoire.

Il faut souligner que l'annexion de la Crimée – à savoir le fait qu'un Etat en annexe un autre avec quelques formes de légalité – est un événement assez extraordinaire depuis la Seconde Guerre mondiale. Mais il y avait quand même quelques coups de semonce en Géorgie en 2008. Comment expliquer que l'UE ou le monde occidental ait été étonné par cette annexion ?

Annie Daubenton (A. D.) : La quasi-absence de réaction internationale au moment de l'annexion de la Crimée ressemble effectivement à l'apathie des Occidentaux lors de la reconnaissance des « indépendances » des provinces séparatistes d'Ossétie du sud et d'Akhazie en 2008. Une tentative de conciliation a eu lieu, menée par Nicolas Sarkozy (la France avait alors la présidence de l'Europe). Mais de fait, les deux républiques sont restées sous la tutelle de Moscou, la feuille de route n'ayant jamais été respectée. Quelques années plus tard, Vladimir Poutine a lui-même reconnu que la guerre se préparait selon ses plans depuis la fin 2006. Cette sous-estimation de l'enjeu par les Occidentaux a donné à Moscou un feu vert implicite pour d'autres incursions. Le conflit en Transnistrie et le rattachement de la république à la Russie a également fait peu de vagues.

Il y avait donc là des précédents, des scénarios proches, qui pouvaient éveiller l'attention, du fait même de leur similitude. Le dernier épisode – au jour d'aujourd'hui ! – a

été la Crimée, également passée sous silence, ou presque. Dans mon livre¹, je cite Vladimir Poutine, qui le lendemain de l'annexion de la Crimée, affirme : « nos experts déclarent qu'un nouvel Etat est apparu : l'Ukraine avec lequel nous n'avons signé aucun document contraignant ». Cette déclaration est dans la droite ligne de ce que nous vivons depuis un an : une absence de reconnaissance de la continuité constitutionnelle et légale entre deux entités étatiques – Russie et Ukraine. Cette absence de continuité se retrouve dans les propos de gens comme Alexandre Douguine qui fait aujourd'hui partie des proches de Vladimir Poutine et qui considère qu'il n'y a plus d'Ukraine mais une « Ukraine 2 ». Ce type d'approche contribue à justifier la négation du Mémorandum de Budapest de 1994 qui garantissait l'intégrité territoriale de l'Ukraine contre la restitution de son arsenal nucléaire. C'est également une remise en cause du Traité d'amitié et de coopération entre la Russie et l'Ukraine signé le 31 mai 1997, traité qui a été l'objet de manœuvres multiples et avait été considéré comme une victoire de l'esprit de réconciliation entre voisins. En annexant la Crimée aujourd'hui, Moscou renie ses engagements au prétexte que finalement il n'y aurait plus de continuité ni territoriale ni constitutionnelle entre les deux Etats.

Comment peut-on analyser cette non reconnaissance par la Russie de ses engagements passés ?

Jean-Pierre Dubois (J.-P. D.) : Il me semble qu'il y a eu beaucoup de naïveté dans certaines réflexions de la dernière période. D'abord parce que nous ne sommes pas en face d'une première ; on vient d'évoquer l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie. La surprise est donc relative. Il faut toutefois dissocier deux aspects importants : le timing et la direction générale. Dans ce type d'événements, on peut facilement être surpris par le timing, car on ne sait pas quand les choses vont se produire. C'est la caractéristique même des événements spectaculaires. En revanche, sur la direction générale, il faut largement nuancer l'idée de surprise : le régime de Vladimir Poutine n'est plus la Russie de Boris Eltsine. La Russie a intégré l'OMC sans aucune contrepartie en termes de droits. On ne peut que se demander si personne ne pouvait en prévoir les conséquences. En Russie, comme en Ukraine, il y a eu des pouvoirs extrêmement corrompus et autoritaires, pas seulement celui de Viktor Ianoukovytch, mais aussi ceux de Ioulia Timochenko, de Leonid Koutchma. Tous les gouvernements ukrainiens ont été corrompus, aucun ne se situait dans un Etat de droit, ne proposait de réponses démocratiques aux problèmes graves qui se posent et tous étaient également habités par des imaginaires de maintien d'une « verticalité du pouvoir ».

Ceux qui n'ont pas vu cette situation n'ont pas voulu la voir.

La question de la continuité constitutionnelle est certes intéressante mais... juridiquement, Jérusalem n'est pas la capitale d'Israël, juridiquement la base de Guantanamo aurait dû être fermée il y a longtemps... La défense du droit est évidemment nécessaire, mais la politique a ses rapports de forces et ses enjeux ; je crains qu'on ne les ait un peu oubliés dans l'analyse de la situation réelle.

Il serait intéressant de savoir ce qui se passe en Crimée, s'il y a eu des révoltes, des manifestations discrètes de mécontentement et jusqu'à quel point la population s'accommode de la nouvelle situation. Il faut toujours être attentif à ces situations locales réelles. On a aussi cette difficulté à les apprécier parce qu'on entend des informations assez contradictoires, et qu'on court le risque de tout lire dans la grille simpliste du combat du « bien » contre le « mal », vision du monde dont nous sommes abreuvés depuis la guerre en Irak. Ce type de clivage empêche de penser rationnellement. Il faut à la fois savoir ce qu'est le régime autoritaire de Vladimir Poutine et quels sont ses appétits, mais aussi évaluer la situation réelle sur le terrain, ce qui fait une nation, ce qui fait un Etat.

Revenons sur la situation en Crimée et au Donbass, et plus généralement sur l'Ukraine. Rappelons juste que le rapport du Conseil de l'Europe juge sévèrement le sort fait aux minorités tatars et la question du respect des droits de l'Homme...

A. D. : Je voudrais revenir sur l'intervention de Jean-Pierre Dubois. C'est vrai qu'il est difficile, par définition, d'aborder les guerres de façon apaisée. Cela crée des clivages intellectuels même avec la meilleure volonté du monde, et c'est rarement profitable pour rester clairvoyant sur les événements. La difficulté concernant le cas de l'Ukraine, c'est que nous avons à nous battre avec des mensonges ; à un moment donné, il est extrêmement difficile de ne pas basculer dans le sens inverse et de faire cette minimale part de vérité dans ce qui est un mensonge grossier. D'emblée, je suis sensible à ce que vous dites : il faut mettre un bémol à toutes les certitudes. Mais je dois dire que des grossièretés ont dépassé tout ce que j'ai pu voir jusqu'à maintenant alors que j'ai vécu à Moscou plusieurs années ainsi qu'à Kiev. Lorsque j'ai été en Ukraine à plusieurs reprises cette dernière année, il y avait une telle distorsion de la réalité qu'on perdait son propre jugement. Il faut donc souligner que nous sommes ici très modestes et qu'on essaie de comprendre cette situation un peu mieux en fonction des expériences des uns et des autres qui heureusement sont différentes.

1. Annie Daubenton, *Ukraine, l'indépendance à tout prix*, Buchet-Chastel, 2014. Voir la présentation de l'ouvrage dans le n° 11 (mai-juin 2014) de la lettre « Les droits de l'Homme en Europe centrale et orientale ».

En ce qui concerne la situation en Ukraine, deux choses sont frappantes. Il faut dire que l'Ukraine n'est plus le même pays. C'est un pays en guerre avec toutes les animosités et toutes les bonnes volontés qui peuvent surgir lorsqu'un pays est atteint dans sa chair. On a parlé d'amputation, elle ne concerne pas seulement le territoire mais les générations qui sont en train de se battre et de mourir, des générations « sacrifiées ». Parmi ces combattants volontaires, il y a des jeunes gens pour la plupart extrêmement éduqués, nés – je dirais – pour un autre destin, pour un peu de consommation, un peu de bien-être. Et ce « sacrifice » national ne peut pas être passé sous silence ; il vient seulement de commencer...

Pour ce qui est d'une vision de l'ensemble du territoire, il est beaucoup plus difficile de se prononcer qu'il y a un an du fait d'un double mouvement. D'abord, il est impossible d'embrasser de façon homogène un Etat en guerre : dans chaque endroit – à Marioupol, à Lviv ou à Kharkiv où j'ai été il y a un mois et demi et qui m'a fait une très forte impression – il est impossible de parler d'une même réalité. Même à l'intérieur d'une grande ville, on ne peut pas parler d'une même réalité. C'est une société explosée, ce dont les reportages, même s'ils nous apportent énormément d'éléments intéressants, ne peuvent pas totalement rendre compte. On retrouve cette disparité aux niveaux des régions, des couches sociales, des catégories d'âge. On ne vit pas la même chose selon qu'on est retraité, ou que l'on est étudiant, etc. Cette société est réellement déboussolée, atteinte et en train de digérer un choc extrêmement brutal.

Il faut rappeler que la conscription était arrêtée depuis septembre dernier. Le sentiment dominant était qu'il n'y aurait plus de guerre et qu'on pourrait finalement constituer un Etat démocratique, corrompu peut-être, mais contre lequel il serait possible d'obtenir des améliorations, une démocratie grandissante, et grâce à une aide européenne plus solide. On imaginait bâtir un Etat où tout était envisagé sauf la guerre.

Deuxième mouvement important : à côté de cette disparité sociale profonde, la guerre a paradoxalement provoqué une unité du pays. Les deux élections – présidentielle le 26 mai 2014 et parlementaire le 26 octobre – ont finalement été le révélateur de cette résistance que la guerre a provoquée, de ce sursaut national. Qu'est-ce qu'a provoqué ce sursaut national ? D'abord le sentiment qu'il fallait se défendre contre l'invasion, contre le froid d'abord, puis contre la violence. Ce sursaut national se matérialise dans des éléments qui ne sont pas tous négatifs, bien au contraire. La population a compris son état de solitude à l'échelle du monde et qu'elle n'avait pas grande chose à en attendre. Les gouvernants provisoires et actuels ont très vite compris qu'ils devraient surtout se contenter de paroles

d'encouragement. Donc on constate chez chacun la volonté de reprendre son destin en mains du fait que c'est aux Ukrainiens de bâtir cet Etat, cette démocratie et que c'est à eux de faire leur part de chemin.

A. G. : La vision de la société a, en effet, radicalement changé. Il y a beaucoup de mobilisation dans tous les sens du terme. Evidemment, il s'agit d'une situation de guerre. Il y a donc beaucoup de volontaires qui partent sur le front. Mais il s'agit aussi de la mobilisation de la société civile qui est extrêmement prégnante.

La société ukrainienne est aujourd'hui désenchantée ce qui finalement et paradoxalement, se révèle très positif. Désenchantée dans quel sens ? Il y a une très grande différence entre l'état de maturité de la société lors de la « révolution orange » de 2004-2005, et celui que l'on observe aujourd'hui. A l'époque, il y avait beaucoup d'espoir, ce qui était un peu naïf sans doute, notamment autour de l'idée d'un homme – Victor Iouchtcheko promettant d'en finir avec la corruption, un avenir européen, radieux dans un mouvement top down. Cette naïveté, suite à la déception qui a suivi la « révolution orange », a disparu. On assiste au contraire, à une prise de responsabilité de la population par rapport à l'Etat et son avenir. Aujourd'hui, la société civile, suite à la fuite de Viktor Ianoukovytch, n'a pas commencé à se réjouir tout de suite. Au contraire, elle sentait que le plus dur était à venir. Car c'est à nous de construire un nouvel Etat, et même si Viktor Ianoukovytch est parti, il y a un régime, un système qui est en place qui ne pourra changer qu'à condition que la dynamique vienne de la société civile dans un mouvement *bottom up*. Nous avons donc deux situations extrêmement liées : la guerre d'un côté et, de l'autre, une construction d'une nouvelle société, d'un nouvel Etat, d'un nouveau pays.

Les mobilisations se sont elles aussi beaucoup transformées depuis le Maïdan. D'un côté on voit des personnes qui s'engagent énormément pour aider l'armée, car l'Etat est largement défaillant et n'a pas su et pu donner à l'armée des moyens qui lui sont nécessaires. Actuellement, cette armée vit largement grâce aux volontaires, grâce aux personnes qui donnent leur temps, leur propre argent pour apporter aux soldats des vêtements, des médicaments, souvent aussi des gilets pare-balles puisque ils n'en ont pas. D'un autre côté, cette mobilisation est également à l'œuvre au sein des sphères politiques de l'Etat : des organisations, formées dans ce mouvement de Maïdan, essaient de faire pression sur les politiques, de leur faire comprendre que le pouvoir politique doit évoluer pour suivre l'évolution de la société ukrainienne. En d'autres termes, ces nouvelles organisations nées du Maïdan poussent le gouvernement à conduire des réformes. A titre

d'exemple, il y a eu un paquet de réformes dites de « réanimation » qui a été travaillé par des volontaires, par des organisations de société civile, de sorte que les partis qui se sont présentés aux élections législatives signent ce document et s'engagent finalement à conduire des réformes. Cette mobilisation touche donc aussi la société civile qui participe aux processus législatifs.

Dans cette construction politique, on peut rappeler deux évènements très importants : l'élection présidentielle le 25 mai et les législatives du 26 octobre, qui se sont déroulées de manière relativement propre, très propre même pour la première. Elles ont marqué très clairement le choix des Ukrainiens pour des valeurs européennes, des valeurs démocratiques : anticorruption, droits de l'Homme, Etat de droit, tout cela semble assez général et vague, mais c'est très concret pour les Ukrainiens. Le président Petro Porochenko a fait un certain nombre de promesses qui correspondent à ces exigences-là et de même, lorsqu'on regarde des partis élus au Parlement, on voit clairement une orientation très pro-européenne. Cette transformation était visible y compris lorsqu'on regardait les listes électorales : avant, les listes étaient composées d'hommes et de femmes politiques ; aujourd'hui, environ un tiers des personnes sur la plupart des listes vient de la société civile issue du Maïdan. Même si l'on peut discuter de la pertinence de cette stratégie, c'est un changement de paradigme qu'il faut souligner.

Comment se présente la situation du respect des droits de l'Homme en Crimée ?

A. D. : J'ai été à Kiev et à Kharkov. Kharkov a subi plusieurs tentatives d'anti-Maïdan, des éléments plus ou moins contrôlés, en tout cas aidés par Moscou et qui ont essayé de déstabiliser la situation. Kharkov est restée très traumatisée par cet épisode. Plusieurs responsables ont dû réunir à un moment donné fonctionnaires, étudiants, travailleurs et ont été obligés de rappeler : « *ici, on est en Ukraine et nulle part ailleurs* ». Cela paraît anecdotique mais là-bas cela a été vécu comme une sorte de soulagement, une mise au point nécessaire. Kharkov est une ville qui se trouve à une cinquantaine de kilomètres de la frontière russe et doit gérer tous les réfugiés qui refluent de Russie pour continuer de suivre leurs études, essayer de trouver du travail, retrouver leur famille ; c'est une sorte de poumon du Donbass plus ou moins paisible, mais sous menace constante.

Tous les dimanches, les combattants et les volontaires se réunissent sur la grande place pour expliquer aux gens ce qui se passe. Il y a donc au centre de Kharkov une sorte de gigantesque Maïdan avec des tentes et des chars. Les habitants sont d'ailleurs très fiers

d'avoir fait tomber la statue de Lénine qui a été transformée en modeste monument jaune et bleu où on laisse des écriteaux. D'une certaine manière, c'est une ville en état de guerre. En ce qui concerne la vie quotidienne, l'énergie est aléatoire, l'eau chaude est aléatoire et il y a donc une peur de l'hiver qui vient.

En Crimée, on a pu constater une détérioration immédiate de la situation. Certes Moscou a annoncé une augmentation des pensions. Celles-ci ne sont plus payées qu'en roubles et les banques ukrainiennes sont fermées les unes après les autres ce qui rend bien difficile le circuit financier à l'intérieur de la presqu'île. La Crimée n'est approvisionnée en eau que par l'Ukraine et on ne débranche pas une presqu'île comme une prise électrique. Cette situation a provoqué des perturbations pendant tout l'été 2014 et est devenue catastrophique pour l'économie criméenne.

Pour obtenir la nationalité ukrainienne, il faut se rendre dans des endroits peu nombreux et en cas d'échec, on a d'office la nationalité russe. Les Criméens sont par ailleurs totalement alignés sur le régime russe à savoir que, par exemple, les jeunes doivent faire la conscription russe de deux ans et donc peuvent être amenés à se battre dans les conflits menés par la Russie. Les médias ont été mis au même régime qu'en Russie : la plupart des médias d'expression ukrainienne ont été fermés. Les écoles ukrainiennes ne sont plus autorisées. Une des choses les plus choquantes a été de voir brûler des livres ukrainiens devant des enfants. Un autre détail significatif : à la fin de l'année, c'est-à-dire au moment de la « dernière cloche » comme on l'appelle, les enfants plus jeunes ont dû écouter l'hymne russe au lieu de l'hymne ukrainien. Ce n'est peut-être qu'un détail mais pour des enfants le fait de changer de patrie en quelques semaines ou en quelques mois est vécu comme un choc.

Il y a plus grave : les Tatars de Crimée font l'objet de poursuites systématiques². Certains, les têtes de prou de Medjlis (l'assemblée des Tatars de Crimée) ne sont plus autorisés à entrer en Crimée notamment parce qu'ils se sont opposés au référendum ; plus grave encore, on note plusieurs cas de disparitions et d'assassinats, en particulier de Tatars de Crimée, harcelés par les services locaux et accusés d'extrémisme du fait d'être musulmans donc potentiellement terroristes, à la même enseigne que les Caucasiens en Russie.

A. G. : La situation en termes du respect des droits de l'Homme est extrêmement difficile en Crimée et elle s'est dégradée même avant le « référendum » du 16 mars 2014. Un cas très connu est celui d'un Tatar de Crimée, qui avait fait une manifestation solitaire le 3 mars 2014 contre ce qui était en train de se dérouler. Il a été embarqué tout de suite par

2. Voir l'article de Ksenia Rulik, « La situation actuelle des Tatars de Crimée », p. 9.

les « hommes verts », c'est-à-dire les militaires russes ; quelques jours après on a retrouvé son corps avec des traces de torture. Enlèvements, assassinats arrivent malheureusement de façon assez fréquente en Crimée. Mais depuis l'annexion, il n'est pas si facile de savoir ce qui se passe, car l'information est plus limitée.

La nouvelle donne est évidemment compliquée pour les Tatares de Crimée, mais aussi pour des populations ukrainophones et pour toutes les personnes qui n'ont pas souhaité prendre le passeport russe. Des mosquées sont victimes de raids, des entrepreneurs sont expropriés. Les écoles ukrainophones ou tatares connaissent d'énormes difficultés. L'autodafé que vous avez mentionné est extrêmement symbolique : il signifie que certains groupes de population n'ont pas le droit d'être là.

Le rapport de Human Rights Watch a relevé toutes ces exactions en mettant en lumière aussi un phénomène migratoire assez préoccupant : énormément de personnes ont fui la Crimée et rien que pour les Tatares de Crimée, il y a eu sept ou huit mille personnes qui sont parties que ce soit pour des raisons de persécutions politiques ou de persécutions religieuses.

Comment évaluer la responsabilité des Occidentaux dans cette transition ukrainienne ? N'aurait-on pas pu imaginer d'autres options possibles ? Comment juger l'implication de l'UE dans le cadre de ce conflit ?

J.-P. D. : Je suis assez préoccupé par l'absence de politiques européennes dans cette région frontalière. On dit qu'il y a une politique de voisinage mais dans les faits elle n'existe pas vraiment, quel que soit d'ailleurs le sens de ce terme de « voisinage » ; de fait, on ne sait pas quelles sont les implications effectives d'un accord de voisinage...

L'UE a passé des accords d'association avec énormément de pays dont les réalités sont extrêmement différentes, et la signification des accords d'association est extrêmement variable selon les lieux et selon les contextes politiques. Autrement dit, sans une définition claire du principe même de « voisinage », il me semble que l'UE ne saura toujours pas ce qu'elle veut réellement. Il n'y a pas de perception claire de ce qu'est l'UE, de ce que sont ses partenaires, des pays avec lesquels elle veut s'associer. Ce n'est pas uniquement le cas de l'Ukraine, mais ce flou contribue à créer des situations non maîtrisables, ce que Vladimir Poutine a parfaitement compris et dont il tire profit.

La description que vous avez faite de l'Ukraine me semble comparable à d'autres contextes européens, à la différence évidente près de la tragédie de la guerre : des sociétés complètement explosées – comme par

exemple en Grèce – dans lesquelles des gens n'ont plus de possibilité de survie, les liens familiaux et sociaux se dégradent. Il n'y a certes pas la guerre partout, mais en termes de désintégration des liens sociaux et des perspectives de survie, la crise « périphérique » de l'Europe est beaucoup plus profonde et dépasse largement le seul conflit entre Ukraine et Russie.

Il faut évidemment prendre en compte l'expansionnisme russe et réfléchir à la manière de l'arrêter efficacement, mais refuser une vision simpliste selon laquelle l'UE apporterait la prospérité et la démocratie alors que la Russie apporterait autoritarisme et pénurie. Sur le deuxième point, oui, c'est probable, car l'avenir en Russie est catastrophique, ce dont on devrait se préoccuper. Si Vladimir Poutine fait cela, c'est parce que c'est la seule manière qu'il a de survivre compte tenu de l'avenir social, économique et démographique qui est celui de la Russie. Mais l'UE de son côté devrait éviter de promettre des choses qu'elle sait ne pas pouvoir tenir, de proposer des partenariats en laissant croire aux populations qu'elle va leur apporter la prospérité ce qui est loin d'être évident : si l'on soumettait l'Ukraine aux standards actuels de l'UE, on enregistrerait des conséquences catastrophiques.

On sait par ailleurs que l'UE a été dans le passé un instrument extrêmement positif de réduction des inégalités territoriales (comme en Irlande, au Portugal, etc.), mais que les pays qui ont adhéré à l'UE à partir de 2004 ont déjà bénéficié de beaucoup moins de solidarité que dans la période précédente. Aujourd'hui, à l'intérieur de l'UE, l'appartenance à l'UE est loin d'être la manne permettant de résoudre les problèmes économiques et sociaux considérables des pays d'Europe de l'Est. L'UE peut sans douter aider à rétablir des standards en termes d'état de droit ; elle peut bien sûr jouer un rôle positif sur les droits de l'Homme ; mais elle ne constitue pas en soi une réponse aux problèmes économiques et sociaux dramatiques que l'Ukraine rencontre. Par ailleurs, tant que la Russie est ce qu'elle est, tant qu'on a pas résolu des problèmes démocratiques, qu'est-ce qu'on fait des interdépendances économiques entre la Russie et l'Ukraine ? Tant que l'UE est dans la situation de crise et qu'elle ne change pas ses orientations, quelles perspectives peut-elle offrir à des pays comme l'Ukraine, qui sont des pays de voisinage et qui souhaitent regarder vers elle ? Si on ne répond pas à ces questions, alors on continuera à entretenir des illusions et des désillusions. Les discours sur les principes ne peuvent tenir lieu de solutions aux problèmes réels.

A. D. : Je ne suis pas vraiment d'accord avec vous sur ce type d'approche qui nie à l'Europe les valeurs dont elle est porteuse. Je pense que les valeurs dont elle porteuse

et dont elle peut se targuer vis-à-vis d'autres populations valent bien le coup d'essayer même si ses propres structures sont fragilisées. Concernant les Accords d'Association avec l'UE, ils ont toujours été l'objet de documents précis, contraignants et engageant clairement les parties signataires.

En ce qui concerne l'Ukraine, il n'a jamais été question d'élargissement du territoire ukrainien à l'UE. L'accord d'association tel qu'il a été signé par l'Ukraine est un accord politique avec un certain nombre de données extrêmement précises, dont notamment la réforme de la justice ou des médias qui est déjà en train d'être mis en place. Cet accord permet de ne pas faire oublier qu'il y a une convergence d'intérêts.

Mais le plus important est ce à quoi les gens aspirent. Or les Ukrainiens aspirent à des réformes démocratiques ; l'UE possède des structures – avec ses défauts, ses limites, tout ce avec quoi je peux être d'accord avec vous – mais qui lui permettent d'appuyer ses réformes sur des expériences déjà éprouvées moins aléatoires que celles dans lesquelles le pays se débat depuis plus de vingt ans.

Il faut comprendre que nous sommes dans des espaces qui sont sortis de l'Union soviétique et qui sont donc passés brutalement d'une idéologie totalitaire, autocratique à une indépendance et une liberté nouvelle. Comment donner forme à la liberté d'expression ou la liberté de commercer ? On ne peut pas faire d'eurocentrisme en ce qui

concerne nos propres difficultés avec l'Europe qui, c'est vrai, n'a pas de politique commune, mais qui possède néanmoins un certain nombre d'instruments permettant aux autres de se positionner, de prendre les règles et les expériences dont ils éprouvent le besoin, quitte à les transformer totalement. Pour des pays comme l'Ukraine d'aujourd'hui cette donne européenne est fondamentale.

Une dernière chose, avec laquelle je serais d'accord avec vous, concerne la Russie : l'opinion russe est intoxiquée. Comment peut-on continuer à envisager de régler un conflit entre ces deux pays qui présentent deux approches fondamentalement si différentes ? En Russie, la population est manipulée par la propagande, l'objet d'un quasi-lavage de cerveau ; alors que l'Ukraine essaie, bon an mal an, imparfaitement certes, de faire vivre une pluralité d'opinion. Elle était déjà présente sous le régime de Viktor Ianoukovytch ou celui de Leonid Kouchma, même l'oligarchie ukrainienne y a contribué. Il faut donc aider l'Ukraine tout en réfléchissant aux moyens de désintoxiquer l'opinion russe. Et ce problème-là dépasse largement la personne de Vladimir Poutine. Cette population est moralement, psychologiquement, si intoxiquée que dans l'état actuel des choses, elle ne peut plus gérer un quelconque mouvement en avant, et se réfugie plutôt dans les valeurs antérieures comme la religion, le tsarisme, l'empire – et la guerre victorieuse bien sûr.

La situation actuelle des Tatars de Crimée

Par **Ksenya Rulik**³

L'annexion de la Crimée par la Russie dans le cadre du conflit russo-ukrainien en février-mars 2014 a été accueillie par les Tatars de Crimée, peuple autochtone de la Péninsule, avec appréhension, d'autant plus qu'ils ont vivement soutenu le mouvement pro-européen et anti-corruption du Maïdan qui a eu lieu en Ukraine de novembre 2013 à février 2014.

Répressions des Tatars de Crimée après l'annexion de la Péninsule par la Russie en mars 2014

En mars 2014, les Tatars de Crimée soutiennent activement les militaires ukrainiens bloqués dans leurs casernes en Crimée par les « hommes verts » (militaires russes), et organisent les manifestations massives de soutien à l'Ukraine dans les villes de Crimée. Le Medjlis, l'organe représentatif des Tatars de Crimée, appelle les Tatars de Crimée et toute la population de la Péninsule à boycotter le

referendum du 16 mars et à ne pas reconnaître le pouvoir russe occupant.

Cette position pro-ukrainienne ne reste pas sans réponse de la part du nouveau pouvoir et des forces pro-russes en Crimée. La Mission de terrain en Crimée, une organisation de défenseurs de droits de l'Homme fondée après l'annexion de la Péninsule avec l'objectif de surveiller l'état des droits et des libertés dans cette partie de l'Europe, a répertorié depuis mars 2014 de nombreux actes répressifs et des violations des droits des Tatars de Crimée.

La répression commence en fait avant même l'annexion formelle de la Péninsule par la Russie, le 18 mars, avec l'assassinat de Rechat Ametov. Né en 1975, cet activiste d'origine tatar organise une protestation silencieuse devant le Parlement de Crimée occupé, dans les premiers jours du mars 2014, par la milice autoproclamée « autodéfense de Crimée », une organisation illégale militarisée créée en février-mars 2014 afin d'accompagner l'invasion de l'armée russe et intimider les

3. L'article rédigé sur la base des publications de la Mission de Terrain en Crimée (www.crimeahr.org).

activistes pro-ukrainiens. Le lendemain, le 3 mars, alors qu'il se rend dans un bureau d'enrôlement militaire, il disparaît. Son corps est retrouvé – avec des marques de torture – le 15 mars près du village de Zemlianychna du département de Belogorsk. Selon l'enquête officielle, Rechat est mort dans un accident de voiture. Il est toutefois fort probable que cet assassinat ait été commis pour motifs politiques, hypothèse difficile à vérifier car le pouvoir actuel empêche de mener une enquête impartiale.

Droit de circulation mis en question

Sur le plan de la circulation, les Tatars de Crimée subissent des mesures répressives. Ainsi, le 22 avril 2014, Mustafa Dzhemilev, ex-président du Medjlis de Tatars de Crimée et député ukrainien, reçoit une notification d'interdiction d'entrer dans la Fédération de Russie alors qu'il quittait la Crimée pour se rendre à Kiev. Le texte de l'acte précise que cette interdiction s'étend à cinq ans, jusqu'au 19 avril 2019, conformément au paragraphe 1 de l'art. 27 de la loi fédérale sur la Procédure d'entrée et de départ de la Fédération de Russie. Le 3 mai, Moustafa Dzhemilev tente d'entrer en Crimée, désormais occupée par la Russie, par le point de contrôle Turetskij Val à Armyansk. Il est évidemment bloqué à la frontière par les services spéciaux russes et la milice auto-proclamée « autodéfense de Crimée ». Plusieurs centaines de Tatars de Crimée tentent alors de forcer le point de contrôle pour permettre à leur leader de rejoindre le territoire de Crimée.

A la suite de quoi, le Parquet de Crimée considère que cette action de protestation constitue un crime. Le procureur Natalia Poklonsky envoie un arrêté au comité d'instruction et au Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie (FSB) afin d'organiser la poursuite en matière criminelle des personnes coupables selon l'art. 212, 318 et 322 du Code pénal de la Fédération de Russie. Les motifs d'inculpation sont : provocation au désordre massif, violences vis-à-vis des représentants du pouvoir et passage illégal de la frontière de l'État.

Le 5 juillet, le président du Medjlis, Refat Tchoubarov, se voit lui aussi refuser l'entrée sur le point de contrôle Chongar avec un arrêté du Parquet de Crimée lui interdisant l'entrée en Russie jusqu'au 4 juillet 2019. Le motif est similaire au précédent : expressions extrémistes, organisation des manifestations interdites par le pouvoir et appel à boycotter les élections. Refat Tchoubarov considère que *« l'interdiction d'entrer en Russie est un acte d'intimidation de ceux qui ne sont pas d'accord avec tout ce qui se passe en Crimée »*.

Les Tatars de Crimée sont un peuple autochtone de la péninsule de Crimée, constituant avant la fin du XVIII^e siècle une majorité absolue de la population (environ 500 mille habitants, soit plus de 92 %). Leur Etat – Khanat de Crimée – existait depuis quatorze siècles jusqu'à l'occupation de la Péninsule et l'annexion par la Russie en 1783. Les Tatars de Crimée, dotés de leur propre langue qui appartient à la famille de langues turques, sont de majorité musulmane sunnite.

Depuis l'invasion de la Crimée par la Russie en 1783, la proportion de Tatars de Crimée dans la population de la Péninsule a diminué progressivement à cause des pressions économiques, notamment l'expropriation des terrains, de la politique de marginalisation des Tatars de Crimée et de leur culture ainsi que de la colonisation de la Crimée par les populations slaves, comme les Russes et les Ukrainiens.

La politique de répression économique et la « slavisation » de la Crimée est continue durant la période soviétique. Elle connaît son apogée en 1944 lorsqu'a lieu la déportation de la totalité des Tatars de Crimée : dans les 48 heures qui suivent la matinée du 18 mai 1944, plus de 190 000 Tatars de Crimée, y compris enfants et personnes âgées, sont transportés en trains pour bétail dans les Républiques centre-asiatiques, principalement en Ouzbékistan. Des dizaines de milliers de Tatars meurent durant le transport ou peu après la déportation. Il s'agit de la plus grande tragédie du peuple tatar de Crimée et le 18 mai est, depuis, célébré comme jour de deuil national. Cette déportation se couple d'une interdiction de retourner en Crimée, levée en 1989, suite à une forte mobilisation collective revendiquant ce droit et la reconnaissance de la déportation comme un crime. Le leader légendaire de ce mouvement, Mustafa Dzhemilev, dissident et défenseur des droits des Tatars de Crimée, est incarcéré sept fois de suite par le pouvoir soviétique et passe plus de quinze ans en prison à cause de ce combat.

Depuis 1989, la majorité des Tatars de Crimée est retournée sur leur territoire historique. On estime que les Tatars sont aujourd'hui 270 mille environ, soit autour de 13 % de la population totale de Crimée. Ce retour s'accompagne de restructuration institutionnelle : en 1991 a lieu le congrès national des Tatars de Crimée (appelé le Kurultai) et se crée un organe exécutif appelé le Medjlis du peuple de Tatars de

Crimée dont le but est de représenter les Tatars de Crimée et leur intérêts vis-à-vis de l'Etat ukrainien et des organisations internationales. Mustafa Dzhemilev devient le premier président de Medjlis en 1991, avec comme successeur Refat Tchoubarov à partir de 2013.

Répressions du Medjlis

Suite à ces événements, Natalia Poklonsky avertit le Medjlis des Tatars de Crimée « du caractère inadmissible des activités extrémistes. Si suite au présent avertissement les faits de la violation de la législation fédérale (Fédérations de Russie) n'étaient pas arrêtés, le Medjlis des Tatars de Crimée devrait être démantelé et son activité sur le territoire de la Fédération de Russie interdite selon la loi sur la résistance à l'activité extrémiste du 25 juillet 2002 ».

Un autre motif de répression s'est cristallisé avec la confrontation entre le Medjlis des Tatars de Crimée avec les autorités locales. En effet, depuis le 21 avril, une censure pèse sur le Medjlis : les noms de Mustafa Dzhemilev et de Refat Tchoubarov, ainsi que d'autres membres de Medjlis sont désormais interdits à la télévision et à la radio « Crimée ».

La persécution et la pression pèsent également sur d'autres membres de cet organe représentatif. Le 6 mai 2014, Abdouraman Eguiz est agressé par une vingtaine de représentants de la milice « autodéfense de Crimée ». Abdouraman refusant de montrer son passeport aux inconnus cagoulés se fait tabasser tout comme d'autres Tatars essayant de lui venir au secours.

Un autre exemple de cet acharnement : la perquisition par des agents de FSB de la maison, situé à Simferopol, d'Ali Hamzin, chef de l'administration du Medjlis et responsable des relations étrangères, au prétexte que ses cartes de visite ont été trouvées chez les membres du « Secteur droit », organisation d'extrême-droite ukrainienne.

Les observateurs craignent que l'aggravation de la situation puisse mener à la suppression du Medjlis des Tatars de Crimée. Son ex-président Dzhemilev suppose que l'activité du Medjlis peut devenir dans la conjoncture présente clandestine ou semi-clandestine.

Liberté de rassemblement en danger

La Mission de Crimée constate que les pouvoirs locaux en Crimée appliquent un traitement discriminatoire vis-à-vis de la liberté de rassemblement des Tatars.

Le 16 mai, à la veille du jour de deuil national des Tatars de Crimée à l'occasion du 70^e anniversaire de leur déportation, le décret du Premier Ministre de Crimée, Sergey Aksenov, interdit les manifestations sur tout le territoire de Crimée jusqu'au 6 juin, en ces termes : « *Compte tenu des événements dans plusieurs villes du Sud-est de l'Ukraine, qui se sont soldés par des victimes au sein de la population civile, afin d'éliminer des provocations éventuelle du côté des extrémistes pouvant pénétrer sur le territoire de la République de Crimée et pour éviter de perturber la saison touristique, il a été décidé d'interdire la tenue de toutes manifestations sur le territoire de la république de Crimée jusqu'au 6 juin 2014.* »

Par conséquent, la présence militaire russe à Simféropol s'intensifie, obligeant les Tatars à renoncer aux itinéraires planifiés des cortèges et à organiser des événements hors des lieux publics et avec une moindre assistance. Selon Dilyaver Akiev, chef du secrétariat du Medjlis, la mairie de Simféropol a également refusé l'organisation d'un événement célébrant la journée du drapeau des Tatars de Crimée dans le parc de Trenev situé en centre-ville. La justification est des plus douteuses ne se fondant sur aucun principe normatif. La même mairie a aussi refusé de confirmer l'itinéraire proposé par le Medjlis pour la course automobile organisée à la même occasion, ce qui a joué sur sa visibilité.

Liberté d'expression

Outre la censure déjà mentionnée à la télévision et la radio « Crimée », on assiste à des tentatives d'intimidation des journalistes. Ainsi, Chevket Kajboullaev, rédacteur en chef du journal tatar « Avdet », reçoit une convocation du Parquet de Simféropol dans le cadre du contrôle des violations de la loi sur la lutte contre les activités extrémistes.

Mais c'est surtout l'évènement du 18 mai avec ses réunions publiques qui cristallise le plus grand nombre de violations de la liberté d'expression. Non seulement, la milice « autodéfense de Crimée » perturbe à plusieurs reprises le travail des journalistes, mais elle procède à des détentions illégales et dégrade leur matériel. On a noté deux cas de dégradation de matériel vidéo, quatre réquisitions d'équipements et cinq détentions illégales.

Le 18 mai, le journaliste tatar Osman Pachaev, l'opérateur turc Djengiz Kyzgyn et quelques autres représentants des médias sont arrêtés. Illégalement retenus quelques heures dans le local de la milice « autodéfense de Crimée », ils subissent des pressions psychologiques et physiques et l'interrogatoire se fait sans avoir la possibilité de contacter un avocat. Une partie de leur matériel et de leurs biens disparaît. Suite à cette action illégale,

Pachaev souhaite s'adresser au Parquet général d'Ukraine et au Parquet général de la Russie pour demander la poursuite des actions illégales menées contre les représentants des médias.

Liberté de conscience et de religion contestée

Ces répressions s'étendent jusqu'à la sphère de la liberté de conscience. Les musulmans, majoritairement Tatars, subissent en effet de plus en plus de pressions. Comme le souligne Elmira Muratova, experte en études islamiques, on demande aux leaders musulmans l'intégration des structures institutionnelles (mosquées, medersas...) dans le système russe.

La situation des adeptes de Hizb ut-Tahrir (le Parti islamique de libération se revendiquant de la non violence) est inquiétante. Conformément à la décision de la Cour suprême de la Fédération de Russie du 14 février 2003, Hizb ut-Tahrir est reconnu comme organisation terroriste et ses activités interdites sur tout le territoire fédéral. Or, les publications de Hizb ut-Tahrir se trouvent dans les mosquées et dans pas mal de familles musulmanes. Le fait que cette possession soit considérée comme un crime ouvre de larges marges de manœuvres pour la police russe.

De plus, Victor Palagin, le général-lieutenant du FSB qui a lutté avec succès contre Hizb ut-Tahrir en Bachkirie (Russie), a été nommé chef du département du FSB en Crimée. Le FSB ne cache pas son intention de maintenir l'interdiction des activités de cette organisation. On pense que les agents du FSB travaillent dans les lieux de culte en Crimée dans l'objectif de découvrir des membres de Hizb ut-Tahrir et des adeptes des mouvements salafistes d'islam.

Le 13 juin, une tentative d'incendie de la mosquée de « Tchouk'ourtcha-djami » à Simféropol a lieu provoquant une dégradation de la façade de la mosquée. L'imam de la région de Simféropol, Muhammed Islamov, considère ces actes comme des provocations et appelle les musulmans à ne pas y céder. Par ailleurs, une perquisition non justifiée a lieu le 24 juin par les forces du FSB dans l'établissement d'enseignement musulman de la médersa du village Kol'tchougino ainsi que dans la maison de son directeur.

Xénophobie antitatare

Enfin, la Mission de terrain en Crimée relève plusieurs cas de xénophobie envers les Tatars de Crimée : le passage à tabac d'un élève de Simféropol parlant au téléphone dans la langue tatare ; dégradation d'un monument au maître de ballet tatar dans le village de Malorechenske ; inscription d'un swastika rouge sur les fenêtres d'une école dans le même village dont le directeur est tatar ; mise en garde à vue des Tatars suite à une intervention d'une unité du service anti-émeute dans une boîte de nuit du village de Zuya.

Ces quelques éléments témoignent de la discrimination des Tatars de Crimée sur le plan politique, religieux et ethnique. Cette situation peut facilement se dégrader en menant aux violations des droits de l'Homme à bien plus grande échelle d'autant que les rapports du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés en Ukraine certifient qu'environ 20 000 habitants de Crimée ont déjà fui la Péninsule depuis le début de l'occupation russe, dont 7 000 sont des Tatars...

L'Ukraine et la Cour pénale internationale

Par **Arthur Langouët**, étudiant à l'Institut d'études judiciaires de Paris 2

Suite à la sortie de l'Ukraine des négociations pour un accord d'association avec l'Union Européenne le 21 novembre 2013, une vague de protestation s'est levée, à Kiev principalement mais aussi dans d'autres villes d'Ukraine de l'Ouest. Entre novembre 2013 et février 2014, la répression policière du gouvernement de Ianoukovytch, d'une grande violence, a causé plus de cent morts et blessé plusieurs centaines de personnes. Quarante-vingts personnes ont été portées disparues. Depuis, des groupes armés pro-russes ont pris le contrôle de plusieurs villes importantes de l'est de l'Ukraine, où les minorités russophones représentent entre 30 et 40 % de la population.

La Crimée, dont au moins la moitié des habitants se considère comme russe, a été officiellement annexée par la Russie le 21 mars.

Le 17 avril, après la fuite de Viktor Ianoukovytch en Russie et le changement de gouvernement qui en a résulté, l'Ukraine a émis une déclaration par laquelle elle accepte la compétence de la Cour pénale internationale (CPI) pour les crimes qui auraient été commis lors des manifestations de Maïdan entre le 21 novembre 2013 et le 22 février 2014. Cette déclaration permet de contourner temporairement la décision de la Cour constitutionnelle de 2001 qui déclarait le Statut de la CPI incompatible avec la Constitution ukrainienne. Alors que l'Ukraine avait signé le Statut de la CPI en 2000, elle ne pouvait le ratifier sans un amendement constitutionnel

préalable. L'Ukraine, dans le cadre des négociations sur l'accord d'association avec l'Union Européenne, s'est ensuite engagée à ratifier le Statut de la CPI.

Le Procureur de la CPI, Fatou Bensouda, a déclaré en conséquence qu'elle ouvrait un examen préliminaire concernant la situation en Ukraine afin de déterminer si les critères de déclenchement d'une enquête fixés par le Statut sont réunis. Si au terme de cet examen le Procureur estime qu'il y a une base raisonnable permettant de croire que des crimes de guerre contre l'humanité ou de génocide ont été commis, l'enquête sera ouverte.

La CPI est le premier tribunal international permanent habilité à juger les auteurs présumés de crimes contre l'humanité, crimes de guerre, ou crimes de génocide⁴. La compétence de la Cour n'est pas illimitée : elle dépend du principe de complémentarité, qui impose que la Cour soit saisie uniquement lorsque les juges nationaux n'ont pas la capacité ou n'ont pas la volonté de se charger des poursuites.

Le Statut de la CPI compte 122 Etats parties⁵, qui ont donc accepté sa compétence pour une période illimitée – toujours dans le cadre du principe de complémentarité. Parmi les quinze anciennes Républiques soviétiques, seules six ont ratifié le Statut⁶. Cette méfiance à l'égard de la CPI s'explique en partie par l'influence de la Russie, qui a toujours manifesté son opposition à la Cour. On décèle d'ailleurs une certaine prudence dans la déclaration d'acceptation de compétence émise par l'Ukraine, qui comporte une double limite temporelle et géographique à la compétence la CPI : seuls les crimes qui auraient été commis lors des manifestations de Maidan entre le 21 novembre 2013 et le 22 février 2014 sont concernés. La déclaration intervient pourtant au moment des troubles en Crimée et au début des affrontements armés en Ukraine de l'Est. Les événements du 2 mai à Odessa, où près de quarante militants pro-russes avaient péri dans l'incendie – volontaire selon toute vraisemblance – de la Maison des Syndicats, ne sont pas non plus couverts par la déclaration.

Ces limites ont leur importance, car elles excluent de la compétence de la Cour des actes graves, pour lesquels les auteurs pourraient alors échapper à toute poursuite. Au risque d'impunité s'ajoute également l'inégalité entre les victimes, qui n'auraient pas toutes accès à la justice. C'est pourquoi il est impératif que le gouvernement ukrainien respecte ses engagements et ratifie le Statut. Il faudra cependant attendre que le projet d'amendement à la constitution déposé par 199 membres de la Verkhovna Rada – le Parlement

ukrainien – aboutisse. L'Ukraine a également la possibilité d'émettre une deuxième déclaration de compétence élargie.

Dans le cas où la ratification du Statut n'aurait pas lieu et où l'Ukraine ne ferait pas de nouvelle déclaration de compétence, il est néanmoins possible que la Cour prenne l'initiative d'étendre sa compétence aux événements survenus en-dehors de la période fixée par l'Ukraine. Elle avait en effet déjà pris une décision similaire après avoir été saisie de la situation en Côte d'Ivoire. La déclaration de compétence de la Côte d'Ivoire déférait à la Cour les crimes « *commis sur son territoire survenus le 19 septembre 2002* ». En première instance et en appel, la Cour a considéré qu'il lui appartenait de définir la portée de la déclaration de compétence des autorités ivoiriennes. Elle s'est alors déclarée compétente pour connaître des crimes commis dans le cadre des violences post-électorales entre 2010 et 2011.

En saisissant la CPI pour poursuivre les auteurs des crimes commis dans le cadre de la répression des manifestations d'Euromaïdan, l'Ukraine donne plus de visibilité aux poursuites. De surcroît, aux yeux de l'opinion publique mondiale, un procès devant la CPI est susceptible d'offrir davantage de garanties en matière d'impartialité et d'équité de la procédure. Enfin, les Etats parties au Statut ont contracté une obligation de coopération avec la CPI, ce qui permet d'obtenir le soutien d'une partie de la communauté internationale dans la lutte contre l'impunité des auteurs d'exactions.

En acceptant l'extension de la compétence de la CPI, qui permettrait de mettre en lumière les exactions commises par les séparatistes pro-russes et soutenus par la Russie, l'Ukraine obtiendrait les mêmes gains politiques, et augmenterait en outre la pression internationale sur la Russie.

Dans la guerre médiatique que se livrent l'Ukraine et les séparatistes pro-russes, ainsi que leurs alliés respectifs, la CPI est donc un enjeu d'importance. L'Ukraine n'est d'ailleurs pas le premier Etat de la CEI à saisir la CPI après une agression russe ou soutenue par la Russie. Le procureur de la CPI, en 2008, avait déjà annoncé l'ouverture d'un examen préliminaire à la demande de la Géorgie.

Pour délimiter sa compétence matérielle, c'est-à-dire déterminer quels types de crimes elle poursuivra, la Cour devra qualifier la situation. Trois options sont possibles : la paix (qui comprend les troubles et tensions internes), un conflit armé non international (CANI) ou un conflit armé international (CAI).

Si l'on se trouve en situation de paix ou de troubles et tensions internes, c'est le droit international des droits de l'Homme qui s'applique dans son intégralité. Le droit

4. Le crime d'agression n'entrera dans la compétence de la Cour qu'en 2017 au plus tôt.

5. À la date du 9 août 2014.

6. Lituanie, Lettonie, Estonie, Géorgie, République de Moldova et Tadjikistan.

international humanitaire (DIH, aussi appelé droit des conflits armés) n'est pas applicable, et aucune poursuite pour crime de guerre n'est possible. Cela n'empêche pas la Cour de poursuivre des personnes pour crime de génocide, ou, plus vraisemblablement ici, pour crime contre l'humanité. Pour l'instant, les faits pour lesquels la CPI pourrait se déclarer compétente sont les meurtres, tortures, disparitions forcées et détentions illégales dont la répression des manifestations fut l'occasion. Pour établir la compétence de la Cour, le Procureur devra démontrer que ces faits sont constitutifs d'une attaque généralisée ou systématique dirigée contre la population civile.

S'il s'agit d'un conflit armé, le droit international humanitaire (DIH) sera applicable. Le DIH permet de déroger à certains points du droit international des droits de l'Homme, notamment en matière de droit à la vie et de protection des personnes détenues. Il accorde cependant une protection minimale aux personnes qui ne participent pas ou plus aux hostilités.

Dans un communiqué de presse du 23 juillet, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a indiqué qu'il considérait la situation en Ukraine orientale comme un conflit non-international. Cela implique que seule une partie des règles du DIH est applicable. De même, le Statut de la CPI exclut certains actes de sa compétence pour crime de guerre lorsqu'ils sont perpétrés lors d'un CANI et non lors d'un CAI. C'est le cas des disparitions forcées, qui pourront toutefois tomber sous le chef de crime contre l'humanité.

Les prises de position du CICR ne s'imposent ni aux Etats ni à la CPI, mais son autorité morale et son expertise juridique sont telles qu'elles servent de référence. Ainsi, le CICR a estimé que le degré d'intensité des violences et d'organisation des forces en présence était suffisant pour qu'on parle de CANI. Il aurait été difficile de parler de conflit international, dans la mesure où cela aurait impliqué d'apporter de solides éléments de preuve établissant que la Russie exerce un contrôle sur les groupes armés.

Une fois établie l'existence d'un conflit armé, et donc l'applicabilité du DIH, il est possible de parler de crime de guerre. En zone sous contrôle séparatiste, de nombreux cas de torture, de prise d'otages et d'exécutions arbitraires susceptibles d'être constitutifs de crimes de guerre ont été rapportés, notamment par Amnesty International et la Mission des Nations Unies de surveillance de la situation des droits de l'Homme en Ukraine. Les enquêtes menées sur place indiquent que

plusieurs centaines de personnes ont été enlevées et torturées. Une fosse commune contenant les corps de quatorze personnes a été découverte à Slaviansk après la reprise de la ville par l'armée ukrainienne. Les plus fréquemment visés sont les journalistes, militants et manifestants pro-ukrainiens. Amnesty indique toutefois que si la très grande majorité des exactions sont imputables aux séparatistes, les forces fidèles au gouvernement de Kiev, et notamment des milices ultranationalistes, sont responsables de certaines violations. Dans les deux camps, l'impunité semble être la règle.

Le risque que de nouveaux crimes de guerre soient commis s'est accru depuis que les affrontements ont atteint les zones urbaines de Donetsk et Louhansk. Ainsi, plusieurs civils, protégés par le DIH, ont été tués par des tirs de roquettes ou d'obus provenant des deux camps. Or le fait de viser une zone densément peuplée de civils sans prendre les précautions nécessaires peut relever du crime de guerre.

Afin de s'assurer que les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité soient jugés, il est important que les autorités ukrainiennes ratifient au plus tôt le statut de la CPI. Il faut néanmoins garder à l'esprit que les procédures devant la CPI sont extrêmement longues et l'examen préliminaire en cours ne débouchera éventuellement sur une enquête que dans de nombreux mois. Si, à l'issue de l'enquête, des poursuites sont déclenchées contre une ou plusieurs personnes, leur procès sera l'affaire de plusieurs années. A titre d'exemple, la situation en Géorgie en est toujours au stade d'enquête. La première condamnation prononcée par la CPI, dans l'affaire Lubanga, fut le fruit de dix années de procédure. Il faudra donc se montrer patient si l'on veut voir un jour les auteurs des crimes commis en Ukraine condamnés par la CPI. Mais, pour lente et imparfaite qu'elle soit, la justice pénale internationale mérite qu'on lui accorde confiance et soutien. En Ukraine comme dans de nombreuses autres situations, elle reste l'un des seuls instruments de lutte contre l'impunité dont l'on dispose.

Maïdan vu du Donbass

Par **Laurent Geslin**, journaliste indépendant

Cet article est publié
en coopération avec



Le mouvement de Maïdan a été largement accusé d'avoir « oublié » l'Est ukrainien. Des maladresses et un manque de réactivité de Kiev ont notamment entraîné un pourrissement de la situation au printemps, avant que les armes ne commencent à parler.

17 juillet 2014, un Boeing 777 de la Malaysia Airlines est abattu par un missile au-dessus de l'est de l'Ukraine, à plus de 10 000 mètres d'altitude, causant la mort de 298 personnes. Depuis plusieurs mois, des combats meurtriers ayant fait des milliers de victimes, opposent, dans le Donbass, l'armée et les forces de sécurité ukrainiennes aux miliciens des Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk, équipés et encadrés par des mercenaires et des agents russes. Plus de vingt ans après son indépendance, en 1991, l'Ukraine a basculé dans la guerre. Ces deux dernières décennies, Kiev semblait pourtant avoir réussi à construire un Etat et une identité nationale susceptibles de résister aux poussés séparatistes qui avaient ensanglanté les anciennes Républiques soviétiques au début des années 1990, en Géorgie, en Azerbaïdjan et en Moldavie. Comment la révolution du Maïdan, la place de l'Indépendance, a-t-elle pu déboucher sur un tel conflit armé ?

L'Ukraine est souvent présentée comme étant divisée en deux zones linguistiques bien distinctes, l'ouest et le centre du pays parlent l'ukrainien, l'est et le sud le russe. Dans les faits, et même si l'on écarte les minorités linguistiques (Tatars, Hongrois, Roumains, etc.), le territoire ukrainien présente un gradient linguistique bien plus complexe, une grande partie de la population utilisant un mélange d'ukrainien et de russe appelé *sourjyk* ou *surgik*, un dialecte qui varie selon les villages. Dans tout le pays, le bilinguisme est la règle plus que l'exception. A Kiev, l'ukrainien comme le russe sont couramment utilisés et, jusque récemment, il était normal pour un citoyen de Lviv, la grande ville de l'ouest du pays, de s'exprimer en ukrainien sur les côtes de Crimée, une région majoritairement russophone.

Toutefois, dans un pays comme l'Ukraine, où la démocratie est totalement contrôlée par les clans oligarchiques qui ont mis l'économie en coupe réglée, l'exercice du pouvoir politique est avant tout perçu comme une occasion d'enrichissement pour les puissants et leurs obligés. Depuis l'indépendance acquise en 1991, l'État n'a jamais œuvré pour l'intérêt général. Quand

la police, les administrations publiques, les hôpitaux ou les universités sont corrompus, quand il faut payer pour obtenir un jugement favorable au tribunal ou recevoir un permis de construire, l'Etat est fondamentalement perçu par la population comme un corps hostile dont il faut se prémunir. Dans ces conditions, se sont mises en place des logiques de défense que les politiciens ukrainiens ont longtemps su manipuler, en attisant la méfiance et la peur et en jouant sur les réflexes identitaires pour se faire élire. Au plus fort des manifestations de la place de l'Indépendance, en janvier dernier, très peu sont ceux à être descendus dans les rues pour soutenir Viktor Ianoukovitch à Donetsk, son bastion de l'est du pays. Personne ne refusait les preuves qui s'accumulaient depuis des années sur l'immensité des sommes détournées par la « famille » du chef de l'Etat. Beaucoup, en revanche, regardaient avec méfiance les protestataires de Maïdan qui exigeaient le renversement d'un président démocratiquement élu, qui plus est de leur président. « *Les politiciens ukrainiens sont tous pourris, mais au moins, celui-ci, c'est le nôtre* », expliquaient les habitants du Donbass, échaudés par la dérive nationaliste de Viktor Ioutchenko, le précédent président issu de la Révolution orange de 2004 et par la lutte à mort qu'il avait engagée au sommet de l'Etat avec Ioulia Timochenko, l'ancienne égérie de la révolution.

A Kiev, seuls quelques dizaines d'étudiants et d'artistes étaient rassemblés dans les rues au soir du 21 novembre 2013 pour protester contre le refus de Viktor Ianoukovitch de signer un Accord d'association (AA) avec l'Union européenne. La répression policière et les erreurs à répétition du gouvernement allaient pourtant faire prospérer le mouvement, et lui permettre de mobiliser de larges franges de la société. Rapidement, pour les manifestants, l'essentiel n'a plus été l'espérance d'une hypothétique intégration européenne, mais bien la volonté de renverser le système qui saignait le pays depuis des années. Un objectif qui aurait également pu mobiliser les habitants de l'est de l'Ukraine, victimes des mêmes logiques prédatrices. Pourtant, même si l'une des tentes de la place de l'Indépendance accueillait des manifestants venus de Donetsk, peu nombreux sont les ouvriers du Donbass à avoir fait le déplacement dans la capitale ukrainienne. Sans doute parce que les animateurs de la révolte, tant les politiciens de l'opposition que les organisations de la société civile n'ont pas su, ou pas voulu, mobiliser l'est du pays.

Sur la place de l'Indépendance, un formidable mouvement citoyen s'est levé, des associations dénonçant la corruption et les abus de pouvoir se sont constituées, de

la nourriture et des médicaments arrivaient chaque jour à la Maison des syndicats, le quartier général des protestataires, et des artistes se produisaient chaque soir sur la scène dominant les tentes. Contrairement à ce qu'affirmait la propagande russe, le mouvement reposait sur des bases populaires solides. Cependant, la majorité des jeunes qui tenaient les barricades de la rue Grouchevskogo face aux forces spéciales de la police étaient originaires de l'ouest du pays, des villes de Lviv ou d'Ivano-Frankivsk. Les mouvements paramilitaires d'extrême droite comme Secteur Droit (« Pravyi sektor »), considérés par beaucoup comme nécessaires pour assurer la sécurité du camp, n'ont jamais représenté qu'une minorité active des protestataires, mais leur présence agissaient comme un repoussoir pour les populations de l'est de l'Ukraine dont le principal référent historique et le ciment identitaire restent la lutte des soldats et des partisans soviétiques contre l'Allemagne nazie durant la « Grande Guerre patriotique » (la Deuxième Guerre mondiale).

Dans ces conditions, les images des télévisions russes, largement diffusées dans le Donbass, filmant en boucle l'immense portrait de Stepan Bandera, un nationaliste ukrainien ayant un temps collaboré avec les nazis, affiché sur le fronton de la mairie de Kiev, représentaient autant de signaux inquiétants pour les russophones de l'Est. Tout comme le slogan, répété à l'infini lors des longues nuits de veille, « Gloire à l'Ukraine! Gloire aux héros! », utilisé durant la Seconde Guerre mondiale par l'Organisation des nationalistes ukrainiens (OUN) de Bandera et popularisé par les supporters de football. L'hymne national, entonné en boucle par les manifestants et qui affirme que « *l'Ukraine n'est pas encore morte* », ainsi que le drapeau bleu et jaune de l'indépendance n'étaient certainement pas non plus la meilleure façon de mobiliser l'ensemble de la population autour d'une cause commune. Même si l'écrasante majorité des protestataires se battaient, avant tout, contre un pouvoir autoritaire et corrompu, Maïdan n'a pas su inventer, ou pas su diffuser, des ressorts citoyens capables de mobiliser tous les Ukrainiens.

Plus généralement, les leaders politiques de l'opposition, le très libéral Arseni Iatseniouk, l'ultra-nationaliste Oleh Tyahnybok et l'ancien boxeur Vitali Klitschko, ralliés à un mouvement populaire qu'ils n'ont jamais pu contrôler, se sont contentés de dénoncer les exactions et les faillites du gouvernement en place, encourageant un nationalisme mobilisateur à l'Ouest, mais pas dans le reste du pays, qui faisait office de programme politique. Les responsables de l'opposition, à l'exception notable du maire de Lviv, Andrii Sadovyï, ne se sont jamais directement adressés aux Ukrainiens du Donbass, pour réaffirmer que leur participation à la nouvelle société en train de naître était possible et nécessaire.

Sur l'estrade qui dominait la place, il aurait été pourtant possible d'inviter les journalistes indépendants, les intellectuels et les mouvements citoyens qui travaillaient, avant le début du conflit armé, à Donetsk et à Lougansk. Il aurait été également nécessaire de répéter que la lutte contre la « famille » du président Ianoukovitch, ne signifiait pas la condamnation des référents historiques et culturels des ouvriers et des mineurs de la partie orientale de l'Etat ukrainien, ni une marginalisation de la langue russe, comme l'a pourtant laissé entendre l'abrogation le 23 mars 2014 de la Loi ukrainienne sur la politique linguistique de l'Etat qui permettait l'emploi du russe dans l'administration des régions où plus de 10 % de la population se déclarait russe. Pour de nombreux nostalgiques de l'Union soviétique, le déboulonnage de la statue de Lénine du centre de Kiev, le 8 décembre 2013, par des militants de la place de l'Indépendance a aussi sonné, encore une fois, comme la chute d'un monde.

La révolte, à l'origine pacifique, d'une partie de la population du Donbass, qui suivit l'arrivée du nouveau pouvoir à Kiev et l'annexion de la Crimée par la Russie le 18 mars, doit se comprendre comme l'expression de peurs identitaires, immédiatement instrumentalisées par Moscou, et comme l'insurrection sociale d'une élite ouvrière déclassée à qui la citoyenneté ukrainienne n'avait apporté aucune perspective et craignant pour sa survie en raison des l'engagement ultra-libéral de la nouvelle équipe dirigeante de Kiev. Après la Seconde Guerre mondiale, dans les années 1950, des centaines de milliers de Russes, d'Ukrainiens, d'Arméniens et de Grecs sont arrivés pour repeupler une région dévastée par les combats et travailler dans les mines et les usines métallurgiques qui devaient relever le pays de ses cendres. En 1935 déjà, le mineur Alekseï Stakhanov parvenait, selon la légende, à extraire 102 tonnes de charbon en dix heures, gagnant le titre de « Héros du travail socialiste ». Etre ouvrier dans l'est de l'Ukraine apportait, durant la seconde moitié du XX^e siècle, une position sociale respectée et quelques semaines de vacances sur les côtes ensoleillées de la mer Noire. En 1991, lorsqu'il fallut choisir entre Kiev et Moscou, 90 % de la population de la République socialiste soviétique d'Ukraine s'était pourtant déclarée en faveur de l'indépendance. Peu importait au fond que le drapeau tricolore de la Russie ou celui, bleu et jaune de l'Ukraine flottent sur les mines, tant que la production de charbon était assurée. Mais depuis vingt-cinq ans, les fermetures d'usines se sont multipliées. L'appareil productif s'est délabré, les conditions de travail se sont détériorées, les accidents se sont faits plus nombreux que jamais dans des mines de charbon du Donbass, alors même que d'immenses fortunes se sont constituées durant les années sombres de la transition économique, comme celle de Rinat Akhmetov,

le milliardaire le plus riche du pays et l'un des plus riches d'Europe, ancien partenaire d'affaires de Viktor Ianoukovitch. Travailler dans une mine n'apportait plus aucun prestige, à peine quelques centaines d'euros et le sentiment d'avoir passé trop de temps sous terre pour réaliser que le monde avait changé.

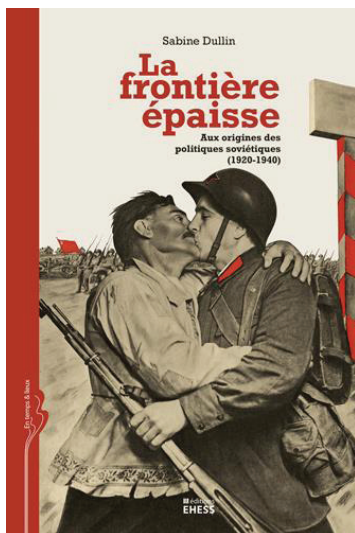
Contrairement à la Crimée, où la majorité de la population s'est toujours revendiquée comme « russe », l'émergence du nationalisme russe dans le Donbass est donc récente et largement orchestrée par le Kremlin. Après la fuite du président Viktor Ianoukovitch, la majorité des quelques milliers de personnes âgées opposés au nouveau gouvernement qui se réunissait épisodiquement dans le centre de Donetsk brandissaient autant de drapeaux soviétiques que de drapeaux russes, et beaucoup d'habitants se méfiaient des « touristes » convoyés en bus de la frontière pour apporter leur « soutien » à leurs « frères » d'Ukraine. Par ailleurs, jamais les manifestations contre le nouveau gouvernement n'ont dépassé plus de 10 000 personnes dans la capitale du Donbass, bien loin des centaines de milliers de personnes qui se réunissaient quelques semaines plus tôt à Kiev. A Donetsk, la majorité des jeunes diplômés et l'embryon de classe moyenne qui avait réussi à émerger ces dernières années penchaient même plutôt en faveur du nouveau gouvernement. Mais dans les blocs des agglomérations minières de la région, les ouvriers dont les conditions de vie se dégradaient depuis des années attendaient un geste des nouvelles autorités, la réassurance de l'Etat qu'ils avaient toute leur place en Ukraine. Au contraire, le nouveau Premier ministre Arseni Iatseniouk expliquait quelques jours après son entrée en fonction qu'il serait bientôt nécessaire de privatiser les mines encore sous le contrôle de l'Etat que le pouvoir précédent subventionnait largement pour rassurer sa base électorale. Si cette déclaration pouvait sembler rationnelle du point de vue économique, elle fut surtout politiquement désastreuse dans le contexte de tensions que connaissait l'Ukraine. Quant à la promesse, formulée mi-avril par le président par intérim Oleksandre Tourtchinov, d'organiser un référendum sur une éventuelle décentralisation du pays, elle est arrivée bien trop tard, alors que des miliciens en arme patrouillaient déjà dans les rues de Slaviansk.

Si les affrontements qui ont touché les ports d'Odessa et de Marioupol début mai, causant des dizaines de morts, ne se sont pas généralisés, c'est certainement parce que ces deux villes russophones ne connaissaient pas la situation économique particulière du Donbass. La carte des combats qui se déroulent en Ukraine épouse d'ailleurs avec précision les limites du bassin minier

de l'est du pays. Dans l'agglomération de Krasnoarmiysk (qui signifie « armée rouge » en russe), centre d'une région rurale à proximité de Donetsk, les électeurs se sont rendus aux urnes pour l'élection présidentielle anticipée du 25 mai dernier. Quelques kilomètres plus loin, à Kramatorsk ou Slaviansk, tous les bureaux de vote avaient été fermés par des hommes en armes. Quelques jours plus tôt, le 11 mai, la population du Donbass avait massivement participé au référendum organisé par les séparatistes, sans pour autant que la population ne sache réellement ce que la question « Soutenez-vous la déclaration d'autonomie de la République populaire de Donetsk ? » pouvait réellement signifier. Durant des mois, alors même que les combats faisaient rage dans le Donbass, personne ne souhaitait un rattachement à la Russie. Les violents combats, les pertes civiles, l'exode de dizaine de milliers de personnes et la rancœur qui s'accumulent sont peut-être en train de changer la donne.

Lire

Sabine Dullin, *La frontière épaisse.*
Aux origines des politiques soviétiques
(1920-1940), éditions EHESS, 2014



Alors que la Russie vient d'annexer la Crimée et que les questions frontalières russo-ukrainiennes sont loin d'être résolues, l'ouvrage de Sabine Dullin nous introduit à la politique frontalière de ce pays du siècle précédent. Une lecture précieuse à l'aune de ces événements récents marqués d'une part par la nostalgie de la nouvelle Fédération de Russie pour la puissance de l'ancienne URSS, d'autre part par une conception d'Etats tampons de ses frontières.

Tout commence au lendemain de la Grande Guerre et de la chute des empires. L'Europe voit alors sa carte redessinée : de « nouveaux » pays apparaissent, d'autres renaissent, certains disparaissent. A cette période, naît la politique frontalière de l'Union soviétique structurée par une paix relative et, côté polonais, une guerre qui durera jusqu'à 1921. Mais au-delà des disputes territoriales, c'est aussi un lieu d'affrontements idéologiques entre internationalisme et nationalisme des pays voisins, entre différentes formes de régimes mais également un endroit singulier où la pratique de la vie quotidienne s'inscrit véritablement dans un cadre international.

L'ouvrage met en évidence un autre aspect de cette politique frontalière de l'URSS : son caractère directement hérité des pratiques politiques de l'ancien empire russe et ce malgré la volonté d'inscrire les politiques du nouveau pays dans le paradigme de la rupture révolutionnaire. En effet, l'idéologie communiste prône la suppression des frontières au nom de la lutte des classes et de l'internationalisme. Mais, au lendemain de la Grande Guerre lorsque les frontières

occidentales ne sont pas encore définies, leur surveillance s'avère nécessaire ne serait-ce que pour isoler le pays des agressions étrangères et intérieures. Le nouvel empire oscille au gré des événements en maniant une dialectique tantôt de fermeture, s'exprimant dans des politiques de sécurisation, tantôt d'ouverture afin de sauvegarder une possibilité d'influence et d'action dans les zones et pays voisins. Par ailleurs, la jeunesse de ses frontières empêche leur fermeture totale du fait des relations bilatérales des populations qui y vivent. Les années 1920 se caractérisent par un intense travail de production juridique et cartographique ainsi que par l'organisation des relations du voisinage y compris du statut et des pratiques des gardes-frontières. Il faudra attendre la moitié des années 1930 pour que la frontière devienne « épaisse », avec un arsenal d'institutions, des lois dont celle de juin 1934 sur la trahison de la patrie et des mesures permettant des condamnations à mort pour franchissement illégal de la frontière.

Ainsi, en se basant sur l'analyse de la frontière occidentale de l'URSS, « *la seule concernée quand il s'agit de faire de la zone frontière une vitrine de l'harmonie nationale, économique et sociale* », l'ouvrage analyse politiques territoriales et sociales, pratiques transfrontalières de voisinage et mécanismes de surveillance, gestions des migrations et des conflits. Car comme le souligne l'auteur, « *la géohistoire des rapports de force, des affrontements et des violences entre Etats, entre empires et idéologies ne suffit pas à rendre compte d'une histoire de l'URSS à la frontière* ». C'est donc à une histoire sensible aux effets de la frontière tant idéologiques que pratiques dans la vie quotidienne des acteurs, ou encore politiques dans des processus administratifs et symboliques dans la sphère des représentations des imaginaires que nous invite Sabine Dullin.

E. Tartakowsky

Gare de l'Est, n° 3, 2014⁷



La dernière livraison de la revue *Gare de l'Est*, présentée dans le cadre du séminaire « Ukraine. Retour sur les enjeux du conflit » qui s'est tenu le 19 novembre au siège de la LDH, revient largement sur la situation en Ukraine. Outre l'article de Laurent Geslin « Maïdan vu du Donbass », reproduit dans

la présente lettre p. 15, le lecteur découvrira un article d'Annie Daubenton sur les enjeux de réforme et de reconquête territoriale qui se posent aujourd'hui au nouveau. Un entretien avec Fiodor Loukianov, journaliste et politologue russe, permet de comprendre les tensions actuelles vues de Russie. Notre attention a particulièrement été attirée par un photoreportage poignant et d'une esthétique rare, réalisé par Alexander Chekmenev dans des mines illégales à Donbass durant les années 1990.

Gare de l'Est publie également un entretien avec Ales Bialiatski, vice-président de la FIDH et directeur du centre de défense des droits de l'Homme Viasna au Belarus, que la lettre « Les droits de l'Homme en Europe centrale et orientale » avait reproduit dans le n° 12 (septembre-octobre 2014) avec l'aimable autorisation de la revue.

Enfin, ne seront pas déçus – loin de là – tous ceux qui s'intéressent aux autres territoires de cette vaste région, comme le Caucase ou l'Asie centrale.

Ellen Wasylina, *Ukraine : prémices de guerre froide en Europe ?*, L'Harmattan, 2014



Cet ouvrage, basé sur un corpus écrit essentiellement en 2006, revient sur les origines du vide sécuritaire qui caractériserait, suite à la chute du Mur de Berlin, la Communauté des Etats indépendants, fondée en 1991 et composée aujourd'hui de 9 des 15 républiques de l'ancienne Union soviétique (la Géorgie et l'Ukraine en sont les anciens membres). Ellen Wasylina s'attache également à analyser les relations extérieures de cette région de l'Europe avec des organisations internationales dont les deux principaux pôles constituent l'Union européenne et l'OTAN.

Cette plongée géopolitique, parfois un peu rapide, se poursuit par une présentation et une analyse de la « révolution orange » en Ukraine avec ses enjeux politiques, économiques, sécuritaires, énergétiques et territoriaux. Ellen Wasylina plaide enfin pour une coopération euro-russe, seule à pouvoir résoudre le conflit ukrainien, mais plus largement stabiliser cette région européenne.

On regrettera toutefois quelques approximations et peu de nuances concernant à la fois les faits historiques – Napoléon et Hitler placés au même plan comme constructeurs d'empires universels non aboutis du fait de l'existence de la Russie – ou encore théoriques, lorsque l'auteure évoque notamment les « Etats totalitaires » vers lesquels se tournerait la Russie contemporaine faute de partenariats avec les acteurs occidentaux. L'ouvrage d'Ellen Wasylina présente néanmoins l'une des encore trop rares analyses géopolitiques sur l'Ukraine dans le champ éditorial français.

Pour rappel : Annie Daubenton, *Ukraine, l'indépendance à tout prix*, Buchet-Chastel, 2014. Voir la présentation de l'ouvrage dans le n° 11 (mai-juin 2014) de la lettre « Les droits de l'Homme en Europe centrale et Orientale ».

7. Il est possible de se procurer la revue en la commandant à l'adresse www.garedelest.org.